

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 27
de Votants 29
Quorum 10

Date de convocation : 17 juin 2020

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JUIN 2020 - 20 heures**

L'an deux mil vingt,
le vingt-trois juin, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune déléguée
du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE,
MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE,
MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, LE GREZAUZE, PIGEOT, MM.
MIGNOT, DUBOIS, LEMOINE, MMES SEMELY, LAUNAY, MOULIN, CREMADÈS, M. DENECHAUD.

ABSENTS EXCUSES : MME TURMEL (pouvoir à M. TRUILLET), MME RICHON (pouvoir à M. TRUILLET).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CREMADÈS.

Instauration du huis clos

Compte-tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire propose que la
séance se déroule à huis clos.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CREMADÈS, Conseillère municipale, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2020

M. CONON, Conseiller municipal, fait remarquer qu'il est fait référence pour l'attribution des
indemnités aux élus, à la page 10, à une annexe qui de fait ne figure pas au compte-rendu. Monsieur
le Maire précise qu'il s'agit d'un tableau récapitulatif qui doit être obligatoirement joint à la
délibération en vue de sa transmission au contrôle du légalité, mais que le document reste
disponible, sur demande.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Station-service :

- ***Autorisation de signature du marché public pour la fourniture de carburants***

La parole a été donnée à Mme GUILLIN, Adjointe en charge des Finances, pour la présentation de ce dossier.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 25 février 2020, une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée en vue de sélectionner les fournisseurs qui seront consultés avant chaque commande de carburant (gazole E7, essence sans plomb 95 E 10 et sans plomb 98 E 5) pour la station-service.

Ce marché de fournitures étant un accord-cadre à bon de commande supérieur à 214 000 € HT : un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales habilité a été publié du 8 avril au 15 mai 2020, pour la fourniture de carburant dont le volume annuel a été estimé à plus ou moins 2 200 000 litres/an.

Deux entreprises y ont répondu.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2020 et après examen des candidatures, propose de retenir les deux fournisseurs figurant dans le tableau ci-dessous, afin de pouvoir les consulter à chaque approvisionnement et de retenir le moins-disant suivant les cours pétroliers.

MOYENNE DES PRIX DU 01/04 ET DU 10/04

	GO prix au m3	SP 98 prix au m3	E10 prix au m3
CPO	938,98 €	974,77 €	928,78 €
ROSSI	924,50 €	956,00 €	931,00 €

NOTATION	GO (1)	SP 98 (1)	E10 (1)	Note Moyenne Prix (A)/90	Note Délai Livraison (B)/10	Note Globale (A) + (B)/100
CPO	88,61	88,27	90	88,96	10	98,96
ROSSI	90	90	89,79	89,93	9	98,93

(1) Formule (prix le plus bas/Prix de l'offre examinée) x 90 (coef)

(A) Note moyenne calculée entre les 3 carburants confondus

Le Conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité de retenir les entreprises CPO et ROSSI et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à venir.

Cet accord-cadre est consenti pour une durée de 4 ans, non reconductible.

Finances :

• Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui a été présenté en commission Finances le 16 juin dernier.

Ce document représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de la Commune et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de notre collectivité, afin d'éclairer les conseillers municipaux sur le vote du budget primitif.

Il rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport présenté au Conseil municipal,

sur proposition de la commission,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2020 sur la base du rapport présenté.

• *Vote des Budgets Primitifs 2020*

▪ *Budget principal de la Commune*

Après examen par la commission Finances, le projet de Budget Primitif 2020 est présenté au Conseil municipal par Mme GUILLIN, Adjointe en charge des Finances, assistée de M. LE MOIGNE, Conseiller aux Décideurs Locaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

*** Dépenses :**

011 Charges à caractère général	645 300.00 €
012 Charges de personnel	990 600.00 €
014 Atténuations de produits	321 792.00 €
022 Dépenses imprévues	179 557.00 €
023 Virement à la section d'investissement	213 136.00 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 712.00 €

65 Autres charges de gestion courante	256 880.00 €
66 Charges financières	16 953.00 €
67 Charges exceptionnelles	6 550.00 €
TOTAL DEPENSES	2 751 480.00 €

*** Recettes :**

002 Excédent antérieur reporté	326 372.00 €
013 Atténuation de charges	38 000.00 €
70 Ventes de produits, prestations de services	176 030.00 €
73 Impôts et Taxes	1 479 008.00 €
74 Dotations, subventions	661 579.00 €
75 Autres produits de gestion courante	67 700.00 €
76 Produits financiers	0 €
77 Produits exceptionnels	2 791.00 €
TOTAL RECETTES	2 751 480.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (inclus RAR)

*** Dépenses :**

16 Emprunts et dettes	170 136.00 €
20 Immobilisations incorporelles	31 650.00 €
21 Immobilisations corporelles	393 744.00 €
23 Immobilisations en cours	1 125 944.00 €
001 Résultat d'investissement reporté	8 975.36 €
020 Dépenses imprévues	106 849.00 €
TOTAL DEPENSES	1 837 298.36 €

*** Recettes :**

021 Virement de la section de fonctionnement	213 136.00 €
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 712.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	793 180.36 €
13 Subventions d'investissement	408 397.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 873.00 €
27 Autres immobilisations financières	300 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 837 298.36 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2020 de la commune proposé par Monsieur le Maire.

- *Budget annexe Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle*

Le Conseil municipal approuve également à l'unanimité le Budget Annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle » 2020, tel qu'il se présente ci-après :

Section d'exploitation :

Dépenses :

011 Charges à caractère général	20 092.00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 500.00 €
66 Charges financières	6 689.00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	74 533.95 €
042 Opé. d'ordre entre sections	124 334.00 €
022 Dépenses imprévues	1 500.00 €
023 Virement à la section d'investissement	184 804.00 €
	415 452.95 €

Recettes :

002 Résultat de fonctionnement reporté	242 024.95 €
70 Ventes de production	105 000.00 €
042 Opé. d'ordre entre sections	68 428.00 €
	415 452.95 €

Section d'investissement :

Dépenses :

040 Opé. d'ordre entre sections	68 428.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	87 280.00 €
20 Frais d'études	118 730.00 €
23 Immobilisations en cours	110 725.00 €
27 Autres immobilisations financières	45 891.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 936.82 €
020 Dépenses imprévues	20 000.00 €
	461 990.82 €

Recettes :

021 Virement de la section d'exploitation	184 804.00 €
040 Opé. d'ordre entre sections	124 334.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	53 399.82 €
13 Subventions d'investissement	53 562.00 €
27 Autres immobilisations financières	45 891.00 €
	461 990.82 €

▪ *Budget annexe Station-service*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Annexe « Station -service » 2020, tel qu'il se présente ci-après :

Section d'exploitation :

Dépenses :

011 Charges à caractère général	2 467 404.00 €
012 Charges de personnel	15 990.00 €
65 Autres charges de gestion courante	500.00 €
66 Charges financières	1 614.00 €
022 Dépenses imprévues	14 144.10 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	18 220.00 €
	2 517 872.10 €

Recettes :

70 Ventes de production	2 472 000.00 €
013 Atténuations de charges	4 000.00 €
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	13 597.00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	28 275.10 €
	2 517 872.10 €

Section d'investissement :

Dépenses :

16 Emprunts et dettes assimilées	320 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	7 988.67 €
040 Op. d'ordre et de transfert entre sections	13 597.00 €
041 Op. patrimoniales	302.00 €
	341 887.67 €

Recettes :

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	238 791.67 €
13 Subventions d'investissement	84 574.00 €
040 Op. d'ordre et de transfert entre sections	18 220.00 €
041 Op. patrimoniales	302.00 €
	341 887.67 €

• Fiscalité : vote des 3 taxes

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 135 565 € incluant celui relatif à la taxe d'habitation ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 10.58 % (pour information)
- Foncier bâti = 10.94 %
- Foncier non bâti = 15.08 %.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Questions diverses :

*Monsieur le Maire fait savoir que des courriers seront prochainement distribués aux personnes de plus de 65 ans afin de recueillir leur consentement sur leur inscription au registre communal des personnes vulnérables, notamment dans le cadre du plan canicule ou toute autre crise.

*Suite au dossier qui a été déposé en début d'année, la Préfecture a fait savoir à la commune que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols durant l'année 2019 a été refusée.

*Monsieur le Maire informe les membres des projets économiques en cours d'instruction à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

*Monsieur le Maire fait savoir également que depuis le lundi 22 juin, les écoles de la commune accueillent de nouveau tous les élèves.

*Concernant la réorganisation des mairies déléguées, une démarche est en cours pour l'état-civil.

* M. DUBOIS, Conseiller municipal, fait remarquer les problèmes de circulation liés aux travaux de l'avenue du Perche. Ces travaux devraient se terminer très rapidement.
Il demande également si la commune a un interlocuteur privilégié auprès de la Région Normandie pour des problèmes liés aux transports scolaires : renseignement sera pris pour lui répondre.

* M. MAUFAY, Conseiller municipal, demande s'il est autorisé de puiser de l'eau dans les ruisseaux. Monsieur le Maire a répondu qu'en dehors des interdictions liées à la sécheresse, cela est permis : une demande individuelle des riverains est nécessaire.
Il demande par ailleurs, où en est le projet d'installation de « boîtes à livres » sur la commune. Monsieur le Maire fait savoir qu'il relancera à ce sujet la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand en charge du dossier.

* Mme VAIL, Adjointe en charge des cérémonies, informe le Conseil qu'elle a rencontré dernièrement un technicien d'Orange pour étudier l'installation d'une antenne-relais à Saint-Agnan-sur-Erre.

* Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la vie associative, indique que la commission œuvre actuellement sur les critères d'attribution des subventions, qui seront proposées à la prochaine réunion du Conseil municipal.

* M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la démocratie locale, fait savoir que la commission « démocratie locale, citoyenneté et jumelage » se réunira prochainement pour la mise en place d'un Conseil municipal jeunes.

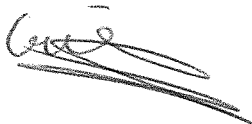
* M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, informe qu'à la prochaine réunion de la commission, il sera procédé à une visite de l'atelier ainsi qu'à l'étude des travaux de peinture de la salle polyvalente du Theil.

La prochaine réunion du Conseil municipal a été fixée au mardi 7 juillet 2020 à 19 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 40.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

Mme CREMADÈS Sophie



Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

